

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 7 mars 2024 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_013
Assemblées - Procès verbal du Conseil Communautaire- Séance du 21
décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Denis HONORE

Étaient présents :

Richard MOLINA, Simon PLENET, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Hugo BIOLLEY, Danielle MAGAND, Antoinette SCHÉRER, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Catherine MOINE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

Ayant donné pouvoir :

Yves FRAYSSE donne pouvoir à Richard MOLINA, Denis SAUZE donne pouvoir à Simon PLENET, Christophe DELORD donne pouvoir à Nathalie CLEMENT, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Yves RULLIERE donne pouvoir à Bertrand PIATON, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent TORGUE, Virginie BONNET-FERRAND donne pouvoir à René SABATIER, Bruno FANGET donne pouvoir à Laurence DUMAS, Nicole ARCHIER donne pouvoir à Ronan PHILIPPE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Yves FRAYSSE, Chrystelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Romain EVRARD donne pouvoir à Edith MANTELIN, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Marc-Antoine QUENETTE donne pouvoir à Gilles DUFAUD

Absents ou excusés :

Sylvie BONNET, Christian ARCHIER, Carlos ALEGRE, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Michel SEVENIER, Véronique AIME, Alexandre BAUDOUIN, Thibaut BUFFERNE, Marie claire CHOL, Denis CLOT, Thierry DE GLO DE BESSES, Sylvianne DESGRAND, Maurice DUMOULIN, Ludocic GAUSSE, Julien GAY, Béatrice GRANGE, Pierre GUIRONNET, Bernard PERRIER, Marc LECOINTRE, Régine MARQUES, Sandrine PECHOUX, Michel PETIT,

Frédéric PEYRON, Alexis RISSOAN, Danièle SERILLON, Nelly SOURDILLON, Séverine VALLON

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :

VU les articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Procès-Verbal du Conseil Communautaire de la séance du 21 décembre 2023 a été annexé au dossier de convocation à la présente séance,

CONSIDERANT que le Procès-Verbal est soumis ce jour, à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Communautaire 21 décembre 2023,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 14 mars 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d'Annonay Rhône Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.